

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 13 novembre 2014

Conseillers communautaires en exercice: 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h30.

Etaient présents: Amagney: M. Thomas JAVAUX Arguel: M. André AVIS Audeux: Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous: M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN (à partir du 1.1.1), M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.6), M. Emile BRIOT (jusqu'au 7.4), Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Philippe GONON, Mme Pauline JEANNIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 7.2), M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL (jusqu'au 4.4), Mme Ilva SUGNY (jusqu'au 4.4), Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel VIENET (jusqu'au 7.4), Mme Anne VIGNOT (à partir du I.I.I), Mme Sylvie WANLIN Beure : Mme Chantal JARROT Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Chalezeule : M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagney : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins: M. Florent BAILLY Chaucenne: M. Bernard VOUGNON Chaudefontaine: M. Jacky LOUISON (représenté par Mme Maryline VUILLEMIN pour le 6.1 et 6.2) Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET, Mme Marie-Pascale BRIENTINI (à partir du 1.1.1) Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Dannemarie-sur-Crête : Mme Catherine DEMOLY, M. Gérard GALLIOT Deluz: M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin: M. Yves GUYEN Fontain: Mme Martine DONEY Franois: Mme Orianne DELAGUE (jusqu'au 4.4), M. Eric PETIT Gennes: Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine: Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ La Chevillotte: M. Roger BOROWIK La Vèze: Mme Catherine CUINET Larnod: M. Hugues TRUDET Mamirolle: M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN Miserey-Salines: M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA, Mme Marie-Christine MARTINET Nancray: M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS Noironte: M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle : Mme Sylvie THIVET Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON Pirey: Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURIINE Pouilley-les-Vignes: M. lean-Marc BOUSSET Pugey: M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Routelle : M. Daniel CUCHE Saône : M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, Mme Valérie BRIOT Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise: M. Alain LORIGUET, Mme Laurence GUIBRET (jusqu'au 7.4) Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD Torpes: M. Denis JACQUIN (jusqu'au 3.3) Vaire-Arcier: M. Charles PERROT Vaire-le-Petit: M. Jean-Noël BESANCON Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Etaient absents: Besançon : M. Eric ALAUZET, M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Solange JOLY, M. Christophe LIME, Mme Karima ROCHDI, Mme Laetitia SIMON, Mme Marie ZEHAF Beure: M. Philippe CHANEY Boussières: M. Bertrand ASTRIC Champoux: M. Philippe COURTOT Châtillon-le-Duc: M. Philippe GUILLAUME Ecole-Valentin: Mme Brigitte ANDREOSSO Le Gratteris: M. Cédric LINDECKER Marchaux: M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin: M. Daniel PARIS Montfaucon: Mme Corinne PETER Montferrand-le-Château: Mme Pascale HANUS Novillars: Mme Christine BITSCHENE Pouilley-les-Vignes: Mme Annie SALOMEZ Roche-lez-Beaupré: Mme Nicole WEINMAN Vaux-les-Prés: M. Bernard GAVIGNET

Secrétaire de séance : M. Alain LORIGUET

#### Procurations de vote :

Mandants: E. ALAUZET, P. BONTEMPS (jusqu'au 0.3 et à partir du 3.7), YM. DAHOUI, D. DARD, B. FALCINELLA, A. GHEZALI, J. GROSPERRIN, S. JOLY, C. LIME, C. MICHEL (à partir du 7.3), K. ROCHDI (à partir du 1.1.1), L. SIMON (jusqu'au 7.4), R. STHAL (à partir du 4.5), I. SUGNY (à partir du 4.5), M. VIENET (à partir du 2.1), A. VIGNOT (jusqu'au 0.3), M. ZEHAF, P. CHANEY, B. ANDREOSSO, O. DELAGUE (à partir du 4.5), C. LINDECKER, P. CORNE, D. PARIS, C. PETER, P. HANUS, C. BITSCHENE, A. SALOMEZ, N. WEINMAN, L. GUIBRET (à partir du 2.1), J. BAVEREL (jusqu'au 0.3)

Mandataires: F. PRESSE, S. WANLIN (jusqu'au 0.3 et à partir du 3.7), D. SCHAUSS, D. POISSENOT, T. MORTON, M. LOYAT, P. BONNET, T. BIZE, E. MAILLOT, P. CURIE (à partir du 7.3), N. BODIN (à partir du 1.1.1), E. BRIOT (jusqu'au 7.4), A. POULIN (à partir du 4.5), C. THIEBAUT (à partir du 4.5), M. SEBBAH (à partir du 2.1), P. JEANNIN (jusqu'au 0.3), AS. ANDRIANTAVY, C. JARROT, Y. GUYEN, E. PETIT (à partir du 4.5), D. HUOT, J. LOUISON, B. MADOUX, P. CONTOZ, P. DUCHEZEAU, P. BELUCHE, JM. BOUSSET, J. KRIEGER, A. LORIGUET (à partir du 2.1), L. CROIZIER (jusqu'au 0.3)

### Délibération n°2014/002627

Rapport n°6.1 - Avenant à la convention pluriannuelle avec l'AudaB et présentation du programme de travail

### Avenant à la convention pluriannuelle avec l'AudaB et présentation du programme de travail

Rapporteur: Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission: Aménagement du territoire et coopérations

Inscription budgétaire							
BP 2014 et PPIF 2014-2018	Montant du BP 2014 : 438 850 €						
« AudaB »	Montant de l'opération : 136 100 €						

### Résumé :

Conformément à la convention pluriannuelle de financement et de partenariat signée entre l'AudaB et le Grand Besançon, il est proposé un avenant fixant à 136 100 € le dernier acompte versé par le Grand Besançon à l'AudaB pour un concours financier total de 438 350 € pour 2014. Ce concours financier est déterminé au regard des grandes orientations partenariales pluriannuelles et du programme partenarial d'activités 2014.

Le Conseil Communautaire du 18 janvier 2013 a approuvé la convention pluriannuelle de financement et de partenariat entre l'AudaB et le Grand Besançon dont l'objet vise à préciser les modalités selon lesquelles est apporté le concours financier du Grand Besançon, membre de l'association.

Dans son article I er, la convention entre le Grand Besançon et l'AudaB prévoit que les orientations partenariales pluriannuelles seront amendées pour la période 2014-2016 et qu'un avenant annuel précisera le programme partenarial de travail ainsi que le montant du dernier versement de la participation financière. Pour 2014, le montant total du concours financier est arrêté à 438 350 €, ce qui fixe le montant de l'avenant à 136 100 €.

Ce concours financier du Grand Besançon est déterminé au regard des grandes orientations partenariales pluriannuelles et du programme partenarial d'activités arrêté annuellement par le Conseil d'administration pour la durée de l'exercice. Ainsi, les orientations partenariales pluriannuelles 2014-2016 données pour le Grand Besançon sont les suivantes :

- la ville durable, à l'interface des mutations urbaines, du projet d'agglomération et de la métropole en réseau,
- la planification territoriale et l'urbanisme durable, du Schéma de Cohérence Territoriale à sa mise en œuvre locale et interterritoriale,
- les grandes dynamiques territoriales, au croisement de la stratégie et du projet de développement.
- l'animation, l'observation, l'exploration, au carrefour de la connaissance et de l'intelligence partagées.

Pour l'année 2014, parmi les études réalisées par l'AudaB, plusieurs d'entre elles sont particulièrement importantes pour le Grand Besançon :

- l'accompagnement du projet stratégique du pôle métropolitain Centre Franche-Comté,
- la finalisation du schéma d'aménagement et la réflexion sur la stratégie foncière,
- la mise en œuvre et l'animation du programme Local de l'Habitat (PLH) du Grand Besançon,
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la finalisation puis l'approbation du Plan de Déplacement urbain (PDU),
- l'observatoire du Tramway de l'agglomération bisontine.

### Le programme de travail de l'AudaB est annexé à l'envoi dématérialisé et peut être consulté au siège de la CAGB.

Mmes BARTHELET, BOTTERON, BRIOT, CUINET, DONEY, GALLIOU, LEUCI, PRESSE et VIGNOT et MM. ALLEMANN, AVIS, BAILLY, BLESSEMAILLE, BODIN, BONNET, BOUSSET, CANAL, CONTOZ, CURIE, DELARUE, DUCHEZEAU, FELT, FOUSSERET, GALLIOT, GUYEN, JACQUIN, LAIDIE, LOPEZ, LORIGUET, LOYAT, MAGNIN-FEYSOT, MICHAUD, POULIN, RUTKOWSKI, SCHAUSS, STEPOURJINE, TAILLARD et VOUGNON, conseillers intéressés, ne prennent pas part au vote.

### A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du programme de travail de l'AudaB pour l'année 2014,
- se prononce favorablement sur le projet d'avenant n°2 à la convention pluriannuelle conclue entre la CAGB et l'AudaB, fixant à :
  - 136 100 € le montant du 4ème acompte pour l'année 2014,
  - 438 350 € le montant total annuel du concours financier à l'audaB pour l'année 2014.
- autorise Monsieur le le Vice-Président à signer cet avenant n°2.

Pour extrait conforme,

Le President

Rapport adopté à l'unanimité:

Pour: 82 Contre: 0 Abstention: 0

> Préfecture de la Région Franche Comté Préfecture du Doubs Contrôle de légalité

Reçu le 2 4 NOV. 2014



# Convention pluriannuelle de financement et de partenariat 2013-2016 entre la CAGB et l'AudaB



### Avenant n°2

### Entre:

Le Grand Besançon, dont le siège est à La City - 4 rue Gabriel Plançon à BESANCON (25), représenté par Monsieur Gabriel BAULIEU, ler Vice-Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 13 novembre 2014.

### Et:

L'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon, ci-après dénommée l'AudaB, association régie par la loi du le juillet 1901 et l'article 48 de la loi n° 99-553 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, modifiée par l'article le de la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbains, dont le siège est situé à BESANCON (25) représentée par Madame Catherine BARTHELET, sa Présidente, agissant en vertu d'une délibération de l'Assemblée générale du 8 juillet 2014.

### **Préambule**

Le Conseil communautaire du 18 janvier 2013 a approuvé la convention pluriannuelle de financement et de partenariat entre l'AudaB et le Grand Besançon dont l'objet vise à préciser les modalités selon lesquelles est apporté le concours financier du Grand Besançon, membre de l'association.

Dans son article I er, la convention entre le Grand Besançon et l'AudaB prévoit que les orientations partenariales pluriannuelles seront amendées pour la période 2014-2016 et qu'un avenant annuel précisera le programme partenarial de travail ainsi que le montant du dernier versement de la participation financière.

### Article I er - Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de définir et préciser les modalités selon lesquelles est apporté le concours financier du Grand Besançon, membre de l'association, pour l'année 2014. Celui-ci est déterminé au regard des grandes orientations partenariales pluriannuelles et du programme partenarial d'activités arrêté annuellement par le Conseil d'administration pour la durée de l'exercice.

Ainsi, les orientations partenariales pluriannuelles 2014 – 2016 données pour le Grand Besançon sont les suivantes :

- la ville durable, à l'interface des mutations urbaines, du projet d'agglomération et de la métropole en réseau,
- la planification territoriale et l'urbanisme durable, du Schéma de Cohérence Territoriale à sa mise en œuvre locale et interterritoriale,
- les grandes dynamiques territoriales, au croisement de la stratégie et du projet de développement,
- l'animation, l'observation, l'exploration, au carrefour de la connaissance et de l'intelligence partagées.

Le programme partenarial de travail de l'AudaB pour l'année 2014 est annexé au présent avenant.

### Article 2 Montant du concours financier

Le concours financier du Grand Besançon pour 2014 est fixé à 438 350 €.

Au regard de l'intérêt qu'il porte à l'exécution du programme partenarial d'activités, le Grand Besançon apporte son concours financier au fonctionnement de l'agence selon la répartition suivante :

- une cotisation calculée d'après le barème validé par l'Assemblée générale et établie selon un ratio par habitant de 1,1 €. Ainsi, pour l'année 2014, tenant compte d'une population de 176 339 habitants, la cotisation s'élève à 193 972,90 €.
- une subvention dont le montant vise à compléter la cotisation, à hauteur de la contribution totale attribuée soit 244 377,10 € en 2014.

### Article 3 · Modalités de paiement

En application de l'article 6 de la convention pluriannuelle signée le 15 février 2013, le Grand Besançon procède aux versements du concours financier en 4 acomptes sur demande expresse de l'AudaB en janvier, avril, juillet et octobre de chaque année.

Pour l'année 2014, 100 750 € ont été versés pour chacun des 3 premiers acomptes ; le montant du dernier acompte s'élève à 136 100 €, soit un total de 438 350 €.

### **Article 4 - Autres dispositions**

Les autres clauses de la convention pluriannuelle restent inchangées.

F = 34	1	D	2		1_	
ган	а	besancon en		exemplaires.	-ie	

Pour l'AudaB, La Présidente.

Catherine BARTHELET

Pour le Grand Besançon, Le 1er Vice-Président,

Gabriel BAULIEU